



## Vol carte kdos

-----  
Par scker 01

Bonjour,

j ai été vicime d un vol de cartes kdo du comite d entreprise. j ai porte plainte et nous avons réussi a confondre le voleur, en realité factrice de la Poste qui a d ailleurs reconnu les faits. Le procureur de la republique une mesure d indemnisation estimée à 210 euros je conteste la somme allouée qui correspond à la valeur vénale j estime avoir subi un préjudice (on m a pratiquement traitée de voleuse car on en m a pas cru, j ai du prendre une journée de cp pour les differentes démarches, coup de tel , recommande etc) j ai recu courrier le 21 Mars . Comment puis je contester ? et aupres de qui

Merci pour votre aide

-----  
Par kang74

Bonjour

Vous allez voir un avocat pour faire valoir votre préjudice pour une action au civile puisque la réponse pénale ne vous satisfait pas .